



MUNICIPALITE
de
POMY

Pomy, le 16 septembre 2025

Préavis municipal 2025 - 06

Rénovation de la place de jeux existante (parcelle 93) et création d'un espace détente et lieu de rencontre (parcelle 92)

Demande de crédit de CHF 207'000

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de présenter au Conseil général le présent préavis concernant la rénovation de la place de jeux actuelle sise sur la parcelle 93 ainsi que de son extension sur la parcelle 92.

PREAMBULE

Pour donner suite à l'acquisition de la parcelle 93 en date du 18.12.2023 selon le préavis 2022-05, la municipalité vous propose de rénover la place de jeux existante sise sur la parcelle 93 pour répondre aux normes de sécurité actuelles et de mettre en valeur la parcelle 92 acquise en 2023 en y créant une zone d'utilité publique. La municipalité a consulté les habitants par le biais d'un sondage tout ménage en octobre 2024, afin de répondre au mieux des besoins et à leurs attentes sur l'aménagement des parcelles.

1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Contexte

La parcelle 93 dispose d'une surface de 372 m² avec une place de jeux pour enfants, comprenant une table et des bancs.

Les jeux ainsi que le mobilier sont soumis à l'usure du temps et aux aléas climatiques, les équipements et activités sur cette place nécessitent un entretien soutenu et nécessaire pour maintenir le plaisir de s'y rencontrer. Quatorze ans après son dernier réaménagement, celle-ci laisse paraître un certain niveau de dégradation et de vétusté sur les équipements actuels. Les barrières autour de la place ne sont plus aux normes en vigueur, l'accès à la place de jeux se fait directement sur la route, le manque de place de stationnement est également problématique. Le manque de zone d'ombrage se fait ressentir avec les périodes de forte chaleur qui seront de plus en plus fréquentes au fil des années.

En automne 2024, après l'acquisition de la parcelle 92 pour une superficie de 532 m² en zone d'utilité publique, la municipalité a décidé de proposer l'agrandissement de la place de jeux existante. La municipalité soucieuse de pouvoir satisfaire au mieux les habitants de Pomy a lancé un sondage pour que chacun(e) puisse s'exprimer et répondre au questionnaire. Cette démarche a d'ailleurs récolté un vif succès.

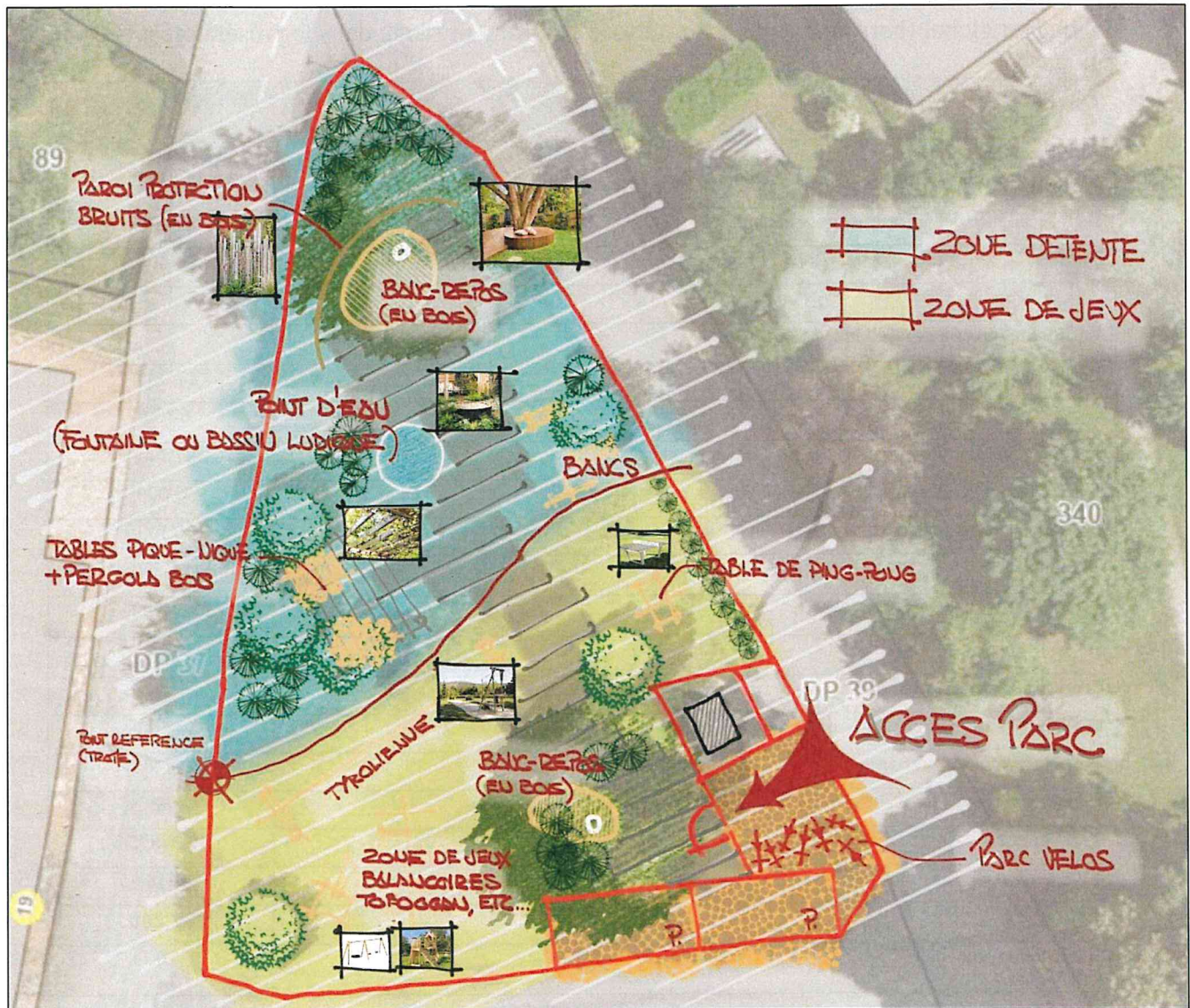
Après analyse des réponses, voici les points les plus fréquents qui sont ressortis :

- Des nouvelles infrastructures de jeux, tyrolienne, balançoire, toboggan, table de ping-pong, équipement de fitness ;
- Plus d'ombrage, un point d'eau (fontaine ludique par exemple), du mobilier urbain (tables et bancs supplémentaires pour pique-nique), poubelle avec tri des déchets ;
- Des zones de détente au soleil ;
- Des espaces de rencontre et d'échange ;
- Plus de végétation, fleurs, plantes aromatiques, arbustes, grands arbres pour des zones d'ombrage.

Pour donner suite à ces résultats, la municipalité propose une rénovation complète et un agrandissement de cette place se trouvant au centre du village afin d'offrir des nouvelles infrastructures, des espaces de rencontre pour l'ensemble des habitants. Pour réaliser ce projet, un cahier des charges ainsi qu'un plan d'intention pour l'aménagements des parcelles a été réalisé en prenant compte de la majeure partie des besoins précités. Ce cahier des charges comprend les éléments suivants :

- Dans la première zone affectée à la place de jeux : pose d'une tyrolienne, d'une table de ping-pong, d'un équipement de fitness, pose de grilles gazon pour l'amortissement des zones à risque avec comme avantage de supprimer les zones de chaleur de sols en matière synthétique, une nouvelle zone de détente autour de l'arbre majeur existant, le remplacement de la clôture existante selon les normes en vigueur, y compris un accès sécurisé avec un portail, une zone de parcage pour les vélos et trottinettes, ainsi que 1 à 2 places de parc pour voitures (sous réserve des normes VSS).
- Dans la deuxième zone affectée à la détente et lieu de rencontre : une nouvelle zone de détente autour de l'arbre majeur existant, paroi anti-bruit vers les zones d'habitations avec de la végétalisation et/ou mur végétal, mise en place d'une fontaine ou bassin ludique, tables et bancs sous une pergola en bois entourée de végétation et d'arbres pour créer des zones d'ombrage afin de se protéger de zones de chaleur durant les périodes estivales, pose de bancs au soleil pour des lieux de rencontre, plantation d'arbres, d'arbustes, de fleurs, de plantes aromatiques, création du chemin traversant les deux parcelles d'un bout à l'autre pour desservir harmonieusement tous les espaces d'affectation et ainsi créer une belle place qui serve de lieu de rencontre agréable pour les habitants du village.

- Croquis d'intention



2. Eléments financiers

2.1 Coûts et financement

Le budget global (hors taxes), pour l'ensemble du projet présenté dans le présent préavis est le suivant :

Description des travaux	Montant en CHF (HT)
Travaux préparatoires Installations de chantier, démontages, démolition, etc..	20'400.-
Dépose soignée des infrastructures existantes	2'000.-
Total	22'400.-
Equipements jeux / mobilier / végétation	
Bordures et revêtement	17'700.-
Clôtures	6'800.-
Jeu d'eau, parois séparation, bancs, pergola en bois	31'500.-
Tyrolienne, table de ping-pong, bancs, tables	36'000.-
Plantations, engazonnement	30'500.-
Total	122'500.-
Sous total	144'900.-
Prestations annexes	
Honoraires suivi de chantier (env 10 % du sous-total)	14'500.-
Total intermédiaire	159'400.-
Divers et imprévus (env 20%)	32'089.35
Total hors tva	191'489.35
TVA 8.1%	15'510.65
Total TTC	207'000.-
Subventions probables Retribution	0

(Les subventions éventuelles, seront déduites du montant global TTC, de la facture finale).

Il s'agit à ce stade d'une estimation basée sur les devis reçus, les offres définitives n'étant pas encore finalisées. Selon l'évolution de ces dernières, mais aussi de l'évolution générale des coûts des matériaux, la municipalité adaptera certains postes du projet afin de respecter le budget validé par le Conseil Général.

2.2 Subventions et participations de tiers

Le projet peut faire l'objet de subventions de la part d'institutions telles qu'Unisanté, la direction de la Santé, bio diversité (DGE), sport vaudois, multi-sport, la Loterie Romande, etc...

3. Conclusion

Au vu des montants prévus pour réaliser ce projet, il a été décidé que ces travaux ne seront pas intégrés dans le budget ordinaire de la Commune, mais qu'ils feront l'objet d'un préavis et d'un emprunt.

L'amortissement de cet investissement se fera, selon les recommandations du nouveau plan comptable MCH2, sur une durée de 10 ans. Les charges d'amortissement et d'intérêts (estimation à 2%) seront de CHF 24'840.- au maximum par année, la première fois lors de l'exercice 2027.

En conclusion, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, vu le préavis n° 2025 – 06 de la Municipalité entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

Décide

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour la rénovation de la place de jeux existante (parcelle 93) et la création d'un espace détente et lieu de rencontre (parcelle 92).

Article 2 : D'octroyer à cet effet un crédit CHF 207'000.-.

Article 3 : De financer ce montant par un emprunt, auprès d'un établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 207'000.- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

Adopté en séance de Municipalité du 6 octobre 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Débieux

La Secrétaire:

N. Dupertuis

